



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## protection

Question écrite n° 103331

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la protection des otaries. En effet, vient de commencer en Namibie, l'abattage annuel des otaries à fourrure du Cap. Le gouvernement namibien justifie cet abattage annuel en indiquant que le trop grand nombre d'otaries menace l'industrie de la pêche locale. Cependant, une étude scientifique canadienne indique que le déclin des réserves de poissons est essentiellement dû à la surpêche, et non à la prédation des phoques et otaries. De plus, il semble que le quota d'otaries pouvant être tuées en Namibie a été augmenté cette année, passant de 5 000 mâles adultes et 65 000 petits au cours de la saison 2005 à 6 000 mâles adultes et 85 000 petits entre les mois de juillet et novembre 2006. Cet abattage a déclenché indignation et protestations des associations de protection animale. Selon elles, « l'abattage des otaries en Namibie est inutile et injustifié. Les pouvoirs publics namibiens n'ont pas l'ombre d'une preuve scientifique plausible qui permette de démontrer que ces populations d'otaries ont un impact négatif sur leurs réserves de poisson. En outre, les méthodes utilisées pour tuer les otaries sont d'une cruauté inacceptable ». Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement sur le massacre des otaries en Namibie, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en place, afin de demander au gouvernement namibien de mettre un terme à l'abattage des otaries, d'autre part.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux otaries à fourrure de Namibie. La quantité d'otaries chassées en Namibie du 1er juillet au 15 novembre est certes élevée, mais elle doit être mise en relation avec un effectif local de 700 000 adultes et de 185 000 jeunes, l'augmentation continue de la population d'otaries dans ce pays et l'impact de cette dernière sur l'écosystème. En effet, les otaries se nourrissent exclusivement de poissons et consomment environ 6 % de leur poids, soit un total estimé à 985 000 tonnes par an. Par comparaison, la pêche pour la consommation humaine en Namibie est de 500 à 600 000 tonnes par an. La Namibie a mis en place une gestion des espèces sauvages sur son territoire souvent qualifiée d'exemplaire et a inscrit l'utilisation durable de ses ressources naturelles dans sa constitution. S'agissant du droit souverain des États sur leurs propres ressources naturelles, toute action de la France visant à contester ce droit pourrait être qualifiée d'ingérence.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103331

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 2006, page 9485

**Réponse publiée le** : 23 janvier 2007, page 824